





Rapport final / Septembre 2019

Contact: Ruralis Sàrl | La Grisatte 3, 2825 Courchapoix

T: 021 703 02 61 | M: 079 283 26 24

E: catherine.bertone@ruralis.ch | W: www.ruralis.ch

# Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	VUE D'ENSEMBLE DES MESURES RETENUES	4
3	DÉMARCHE	6
	3.1 Le diagnostic	6
	3.1.1 Agriculture de l'agglomération	7
	3.1.2 Evolution de l'agglomération et	
	agriculture	8
	3.2 Les enjeux	9
4	VISION	10
5	QUATRE DÉFIS	11
	5.1 Maîtrise des aspects fonciers	12
	Mesure n°1 : Compensations foncières	12
	5.2 Minimisation de l'expansion urbaine	14
	Mesure n°2 : Minimisation de l'impact des	
	projets territoriaux sur l'agriculture	16
	Mesure n°3 : Réhabilitation du bâti ancien	17
	Mesure n°4 : Densification	18
	Mesure n°5 : Mutualisation des avantages e	et
		19
	5.3 Renforcement des filières agricoles e	
	diversification	20
	Mesure n°6 : Diversification de la production soutien à l'innovation	
	Mesure n°7 : Renforcement et création de	
	filières locales	
	5.4 Sensibilisation et lien ville-campagne	23
	Mesure n°8 : Informer et sensibiliser	24
6	CONCLUSION	25
7	DOCUMENTS À CONSULTER	26
	Autres références	26
8	ANNEXE	27

# 1 Introduction

Le service de l'économie rurale du canton du Jura et l'agglomération de Delémont se sont associés pour lancer une démarche de planification agricole de l'agglomération afin d'évaluer les enjeux et impacts du Plan Directeur Régional (PDR, versions 2015 ou 2017) et du projet d'agglomération 3. génération (PA3, version 2016) sur l'agriculture et d'élaborer une vision d'avenir pour l'agriculture et l'espace rural en 2030.

Dans un premier temps, la démarche de planification agricole s'est appuyée sur un diagnostic réalisé sur la base d'évaluations statistiques, cartographiques et d'entretiens avec des personnes ressources. Dans un second temps, une démarche participative a été engagée réunissant des personnes d'horizons divers et représentatives des différents enjeux (agriculture, environnement, aménagement du territoire, économie, etc.). Ainsi, entre septembre et novembre 2018 trois ateliers ont été conduits permettant à une trentaine d'invités de discuter et de compléter le diagnostic établi, d'évaluer les enjeux, de définir une vision d'avenir et de proposer des mesures pour l'atteindre.

Un Bureau constitué de représentants de quatre entités a suivi l'entier de cette démarche et a validé les options prises ainsi que les mesures retenues. Ce dernier était représenté par l'agglomération de Delémont (Mme Céline Wermeille et M. Hubert Jaquier); le Service de l'Economie Rurale (MM Jean-Paul Lachat et Pierre Simonin]; le Service du Développement Territorial (Mme Sabine Jaquet) et la Commission Aménagement et Energie de l'agglomération (M. Pierre Luchinger).

# 2 Vue d'ensemble des mesures retenues

	Mesure 1	Mesure 2	Mesure 3	Mesure 4
Intitulé de la mesure	Compensations foncières	Minimisation de l'impact des projets territoriaux sur l'agriculture	Réhabilitation du bâti ancien	Densification
Buts principaux de la mesure	Offrir une compensation foncière lors de pertes de surface agricole dues à des projets territoriaux.	Maintenir les exploitations agricoles en place.  Maintenir des structures d'exploitation rationnelles.  Réaliser un développement territorial harmonieux.	Réaffectation et transformation de bâtiments anciens pour offrir de nouvelles surfaces sans emprises supplémentaires sur l'agriculture.	Augmenter les densités minimales d'utilisation du sol afin de limiter l'étalement urbain et de construire la ville vers l'intérieur.
Acteurs	SDT; ECR, AgriJura, communes, bourgeoisies.	ACR, SDT, Agglo, communes, tout porteur de projet.	Agglo, SDT, section des monuments et des sites.	Communes, SDT
Remarques			Moyens et actions développés dans le cadre du PDR.	Moyens et actions développés dans le cadre du PDR.

	Mesure 5	Mesure 6	Mesure 7	Mesure 8
Intitulé de la mesure	Mutualisation des avantages et inconvénients de l'urbanisation	Diversification de la production et soutien à l'innovation	Renforcement et création de filières locales	Informer et sensibiliser
Buts principaux de la mesure	Mutualiser les coûts et bénéfices des développements urbains de l'agglomération afin de maintenir la qualité de vie et d'harmoniser les répercussions par commune.	Soutenir les exploitations pour diversifier leurs productions et différencier leurs produits afin de mieux faire face à l'avenir.	Offrir d'autres débouchés et sortir des productions de masse. Valoriser et promouvoir l'émergence de produits régionaux.	Mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'éducation et,/ou d'information visant un renforcement des liens villecampagne et une meilleure cohabitation.
Acteurs	A définir	A définir	A définir	AgriJura, FRI, associations d' "utilisateurs " de l'espace rural, office du tourisme
Remarques	Outils à mettre en œuvre au niveau régional.			



# 3 Démarche

L'outil de planification agricole permet de développer une vision partagée et s'appuie sur une approche dite du « bas vers le haut », donc de propositions des acteurs de terrain destinées à des décideurs politiques. Cette méthode permet également d'intégrer des représentations multiples face à des problématiques complexes. Elle permet de forger une vision d'avenir partagée grâce à une acceptation facilitée. Dans le cas de l'agglomération de Delémont, les participants à cette démarche ont abordé des thématiques multiples ayant des incidences sur l'activité agricole et le territoire rural. Ces réflexions s'insèrent dans la mise en œuvre du plan directeur régional de l'agglomération de Delémont.

La planification agricole été conduite entre février et novembre 2018 et a suivi les étapes suivantes :

- O Une étape de diagnostic basée sur l'analyse d'éléments statistiques et complété par des entretiens avec des personnes ressources. Ce diagnostic a permis d'identifier les enjeux principaux et de caractériser la situation actuelle. Les enjeux ont été confirmés par une analyse forces faiblesse, opportunités et menaces (FFOM ou SWOT) en atelier.
- Une démarche prospective pour faciliter la prise de décision dans un contexte marqué par la complexité en établissant des scénarios qui ont conduit à la définition d'une vision. Cette vision permet de se projeter dans l'avenir puis de définir les stratégies et mesures à prendre.
- Une démarche participative autour de trois ateliers successifs entre septembre et novembre 2018 pour un processus ancré dans les réalités locales. Le panel de personnes invitées visait à une représentation large des enjeux et thématiques traitées (voir liste en annexe). La démarche participative a suivi un travail d'allers-retours entre les résultats des discussions en atelier et leur évaluation par le Bureau.

### 3.1 Le diagnostic

L'agglomération de Delémont, qui regroupe en 2019, neuf communes, est caractérisée par un tissu urbain centré sur Delémont avec des villages satellites qui lui sont liés. Les zones urbaines s'insèrent dans une structure paysagère qui mêle cordons boisés et terrains agricoles ouverts. Le PDR<sub>1</sub> a largement relevé les particularités de cette agglomération identifiée comme une « ville à la campagne ». Cette dernière est caractérisée par la situation du bâti de l'agglomération au sein de paysages exceptionnels qui participent pleinement à la qualité de vie des habitants.

Le PDR vise l'accueil de 4'700 habitants et plus de 2'800 emplois supplémentaires à l'horizon 2030. Près de 150 hectares de terrain non-construits sont déjà en zone à bâtir et plus de 30 hectares sont prévus d'être déclassés à l'horizon 2030 dans le périmètre de l'agglomération. Statistiquement, le canton du Jura détient la moyenne nationale la plus élevée pour la consommation de sol avec une surface à bâtir de près de 600 m² par habitant² contre des moyennes d'environ 320 m²/habitant pour Neuchâtel ou 290 m²/habitants pour le canton de Berne.

L'agriculture est très présente et représente 35% du territoire de l'agglomération. Environ 200 entreprises agricoles sont actives dans ce périmètre, participant à l'économie locale et à façonner

<sup>1</sup> Dans sa version 1.2 de décembre 2015

<sup>2</sup> Statistique suisse des zones à bâtir 2017, ARE

le paysage de l'agglomération. Cette agriculture est fortement axée vers la production animale, avec plus de 80% des surfaces vouées aux herbages ou à la production de fourrages.

Le diagnostic complet est présenté dans son ensemble en annexe. Les chapitres ci-après présentent les éléments principaux.

#### 3.1.1 Agriculture de l'agglomération

L'agriculture de l'agglomération est majoritairement située en zone de plaine avec des cultures orientées vers de l'élevage et des polycultures avec très peu de cultures spéciales. Le périmètre comprend 6'800 ha de surfaces agricoles, dont près de 3'800 ha sont recensées comme surfaces d'assolement. Considérant que les surfaces agricoles de l'agglomération représentent 17% de la surface agricole du canton, les surfaces d'assolement sont sur-représentées dans l'agglomération avec une part de 25% du quota cantonal. Etant donné que le projet d'agglomération 2030 prévoit d'accueillir 60% de la hausse de population du canton, on en déduit que les surfaces agricoles seront très fortement mises sous pression.

En moyenne, une entreprise agricole de l'agglomération exploite environ 40 hectares dont 2/3 affectés à des herbages. 80% du cheptel sont des bovins dont environ 2/3 des bovins laitiers. En considérant les herbages et cultures dédiées à l'alimentation animale, plus de 80% des surface de l'agglomération sont dédiées à l'élevage. L'agriculture de l'agglomération est donc avant tout dédiée à la production animale et en particulier à la production laitière.

Parmi les tendances de ces dernières années, on constate une forte baisse des exploitations avec une érosion de 18% du nombre d'entreprises et parallèlement une augmentation de la taille de ces dernières. Entre 2000 et 2017 le nombre d'exploitations Bio a plus que triplé pour atteindre 22%. Les surfaces vouées à l'environnement et à la biodiversité ont également augmenté pour atteindre 11% de la surface agricole ce qui correspond au double de la moyenne nationale. Considérant le très haut taux de suivi des programmes de la politique agricole nationale, on peut déduire que les exploitations sont largement dépendantes des orientations de cette politique.

S'agissant des autres fonctionnalités de l'espace rural, les cartographies mises à disposition ont permis de relever une forte densité de parcours à vocation touristique, sportive ou de délassement. L'importance de ces espaces agricoles pour l'approvisionnement en eau potable et une haute densité d'éléments naturels à vocation environnementale et/ou paysagère (tels que arbres, haies, cordons boisés, etc.) donne à l'espace rural des caractéristiques qui vont au-delà de la production alimentaire et bénéficient à l'ensemble de la population.

Les enquêtes et discussions au sein des ateliers ont également mis en évidence la forte dépendance des agriculteurs des filières de valorisation nationale, principalement celles du lait, des céréales et de la viande. En effet, les entités de transformation et de valorisation locale sont quasi inexistantes à l'exception du Moulin de Vicques ou de la fromagerie de Develier. Les producteurs sont dès lors soumis aux aléas des marchés nationaux et dépendant des conditions de reprise des produits de masse. Les récentes évolutions vers la production Bio et la production de viande au détriment de la production laitière montre déjà une recherche d'autres filières de valorisation. La réponse aux incitations de la politique agricole intervient certainement aussi dans les choix de mutation des producteurs à l'exemple de la diminution des cultures de céréales (-54% entre 2010 et 2016).



#### 3.1.2 Evolution de l'agglomération et agriculture

Sur la base des éléments du PDR de l'agglomération de Delémont ainsi que des projets communaux, environ 190 ha de terrains4 actuellement cultivés sont déjà en zone à bâtir et sont donc voués à être urbanisés à l'horizon 2030. A l'état 2018, environ 1'160 ha sont urbanisés, 154 ha sont déjà en zones à bâtir et 34 ha sont voués à une mise en zone à bâtir d'ici 2030 pour accueillir 4'700 habitants et 2'888 emplois supplémentaires. Les surfaces agricoles visant à être consommées pour l'urbanisation sont élevées et la construction de la ville vers l'intérieur permettra de limiter l'expansion urbaine. La prise de mesures fortes dans ce sens permettra également de maintenir la qualité de vie des habitants de l'agglomération.

Cet étalement urbain aura des impacts directs de perte de surface agricole. L'accueil d'habitants supplémentaires impliquera des besoins accrus pour des activités de délassement dans l'espace rural mais potentiellement aussi une hausse de consommation de produits alimentaires locaux. Enfin, les mesures du PA3 visent notamment la création de nouveaux tracés de mobilité douce et de

routes. Certains projets se réaliseront sur des tracés existants (avec ou sans élargissements), d'autres en créant des tracés sur des espaces agricoles. Outre la consommation de terrains, ces derniers auront des impacts de morcellement. Le plus fort morcellement planifié concerne la réalisation de la H18.

<sup>4</sup> Evaluation sur base cartographique et des données transmises par l'agglomération.



#### 3.2 Les enjeux

Les enjeux de l'espace rural ont été identifiés lors de la phase de diagnostic et validés et complétés en atelier. Ils concernent l'activité agricole mais également les besoins des habitants.

Les enjeux définis comme prioritaires lors des ateliers et confirmés par le Bureau sont :

- 1. Le maintien de surfaces agricoles dans l'agglomération, respectivement la limitation de l'extension de la zone à bâtir
- 2. La situation économique des exploitations agricoles
- 3. La cohabitation
- 4. La situation économique de l'agglomération

Viennent ensuite les liens ville-campagne et l'accès à des produits alimentaires locaux. Le maintien de la production de céréales a également été relevé par certains.

Tableau 1 et 2 : Enieux agricoles évalués pour les habitants et pour les exploitations agricoles

Enjeux pour les habitants de l'agglomération
Maintien de surfaces agricoles dans l'agglomération
Situation économique de l'agglomération
Cohabitation entre utilisateurs du territoire
Liens ville – campagne
Accès à des produits alimentaires locaux
Offre d'activités de loisirs et de délassement
Qualité des paysages et environnement
Enjeux pour les exploitations agricoles
Situation économique des exploitations agricoles
Nombre d'exploitations
Collaboration entre exploitations
Surface agricole par exploitation
Diversification de la production
Création ou renforcement de filières de valorisation des produits

Ces enjeux ont permis d'évaluer les scénarios₅ qui ont portés sur :

- 1) la rationalisation dans un contexte de concurrence internationalisée
- 2) la diversification des productions
- 3) la création de filières locale de valorisation des produits
- 4) la valorisation de l'espace rural pour la qualité de vie des habitants.

Sur la base des évaluations et discussion autour des quatre scénarios, il a été possible de retenir « le meilleur » de chaque scénario et les aspects déterminants afin de développer la vision.



# 4 Vision

L'agriculture de l'agglomération de Delémont en 2030 sera une agriculture diversifiée, centrée sur la production de céréales, de viande et de lait valorisée et transformée par des filières locales renforcées ou nouvellement créées. La production restera rationnelle et efficiente et destinée principalement aux marchés nationaux. Les espaces ruraux seront des espaces partagés pour leurs différentes fonctionnalité mais dédiés à la production de denrées alimentaires avant d'être des espaces de loisirs. La valeur des espaces agricoles et la rareté du sol sera prise en compte par toutes les collectivités dans un objectif d'utilisation parcimonieuse du sol. L'environnement et la biodiversité seront préservés dans une optique de durabilité et l'agriculture poursuivra les actions dans ce sens dans le cadre des mesures de la politique agricole.

En 2030, l'adaptation des politiques publiques pour une minimisation de la consommation du sol aura permis de maintenir le nombre d'exploitations, de minimiser l'expansion urbaine sur les terres agricoles, de mettre en place des mesures de compensation pour les projets territoriaux ayant une incidence sur les terres agricoles et les exploitations concernées. Grâce à différentes actions de sensibilisation et à des aménagements facilitant la circulation des uns et des autres, la cohabitation entre agriculteurs et non-agriculteurs sera harmonieuse.

En 2030, le métier d'agriculteur/trice sera un métier reconnu et permettra de vivre et de travailler dans de bonnes conditions. Les agriculteur/trices auront une vision d'avenir améliorée par les opportunités de diversification et de création de filières pour les produits locaux et régionaux en collaboration avec les entités et acteurs existants. Ainsi, une part de plus en plus importante de la production sera transformée et valorisée dans l'agglomération, renforçant et stabilisant également l'économie de l'agglomération grâce à la création d'emplois supplémentaires directement liés au secteur agricole.

En 2030, l'agriculture contribue à faconner et préserver des paysages agricoles de qualité offrant un cadre de vie exceptionnel aux habitants de l'agglomération. Les impacts sur l'agriculture seront évalués dès la conception de chaque projet ayant une incidence territoriale. L'accueil de nouveaux habitants et d'emplois supplémentaires dans l'agglomération sera désormais abordé prioritairement en évitant les impacts pour l'agriculture et la coordination sera renforcée au niveau régional pour en répartir les bénéfices et les impacts.



# **5** Quatre défis

Afin d'atteindre la vision souhaitée, quatre défis ont été identifiés pour lesquels des mesures spécifiques devront être prises. Il s'agit de :

- Maîtriser les conséquences de la diminution du foncier rural;
- Minimiser la consommation du sol :
- o Renforcer les filières agricoles et la diversification des produits et des productions ;
- Consolider des liens ville-campagne.

Ces défis et leurs problématiques sont développées dans ce chapitre tandis que les mesures nécessaires sont présentées au chapitre 6.

Des défis plus larges ont été identifiés et concernent l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques, le maintien de la biodiversité et la protection de l'environnement. Ces aspects dépassant le cadre de l'agglomération ne sont pas traités dans le cadre de cette étude car ils nécessitent l'adaptation d'outils de portées nationales, voire internationales.

Enfin, le constat a été fait que dans la configuration actuelle, les communes sont parfois encore enclines à développer leurs zones à bâtir afin de profiter des avantages (p.ex. retombées fiscales, offres de possibilités de logement pour les jeunes, activités économiques locales, etc.). Les externalités négatives sont généralement répercutées à d'autres niveaux ou de manière diffuse et indirecte (p.ex. coûts d'équipement, génération de trafic et de bruit, mitage du territoire, etc.). Des outils de péréquation ou de mutualisation tant des avantages que des inconvénients de la croissance urbaine permettraient de réguler le développement au niveau de l'agglomération. Des réflexions dans ce sens sont évoquées dans le PDR. Elles seront discutées dans les années à venir.

Ci-après sont présentés les défis, les buts à atteindre et les mesures retenues. Ces dernières constituent des propositions de mesures pour les années à venir. Leur mise en place et réalisation feront l'objet de décisions particulières de l'agglomération, des Communes et/ou du Canton.



#### Maîtrise des aspects fonciers 5.1

#### Constat et défi :

Lorsque les projets territoriaux consomment des surfaces agricoles, les surfaces sont alors perdues pour les exploitations agricoles. Or la perte de surface d'exploitation correspond à des pertes nettes et définitives de l'outil de travail. Selon les situations la soustraction de surfaces exploitables peut engendrer des mises en danger d'exploitations.

Dans d'autres cas, les projets territoriaux (en particulier la création de routes) engendrent des morcellements de parcelles agricoles. Ce morcellement crée des parcelles de petite taille et/ou de forme inadaptée. Cela engendre des difficultés d'exploitation et une perte de rationalité.

Dans le périmètre de l'agglomération, de nombreux remaniements parcellaires ont été conduits ces dernières années. Lors d'un remaniement parcellaire, les surfaces exploitées sont entièrement réaménagées et réattribuées. Il a donc été possible de libérer des surfaces pour des besoins urbains (p.ex. construction de routes, urbanisation, voies cyclables, ...) ou d'autres besoins (p.ex. surfaces à vocation environnementale) en « prélevant » sur des surfaces des collectivités tout en permettant d'offrir de nouvelles parcelles aux agriculteurs. Ces projets de remaniements volontaires sont aujourd'hui terminés et ne seront vraisemblablement pas renouvelés pour des problèmes ponctuels d'infrastructures.

Le défi posé vise donc à trouver des outils complémentaires permettant de réorganiser le foncier et d'offrir des terrains en compensation de surfaces agricoles perdues lors de projets ayant des impacts sur des surfaces agricoles.

Il s'agit d'une part de compensation de type quantitative, dites de compensation « en nature » et, d'autre part, d'accompagnement de type qualitatif afin de réorganiser le foncier lorsque des projets impliquent de forts morcellements parcellaires.

#### Buts:

- o Réaliser des compensations de surfaces pour les exploitants agricoles lorsque des projets engendrent des pertes de terres cultivées ;
- o Réaliser des réorganisations foncières lorsque les projets engendrent des morcellements de parcelles agricoles (p.ex. voie cyclable ou projet de tracé de la future H18)

La mesure n°1 a été élaborée pour répondre à ces buts.

### Mesure n°1 : Compensations foncières

#### But de la mesure

Offrir une compensation foncière lors de pertes de surface agricole dues à des projets territoriaux (urbanisation, voie de communication et d'accès, etc.)

#### Action A

Coordonner et sensibiliser les acteurs fonciers (collectivités, Bourgeoisies, Institut Saint-Germain) et les actions permettant d'offrir des terrains (p.ex. location à long terme) en compensation pour les exploitants lésés par les projets territoriaux et/ou de réaliser des réorganisations parcellaires lors de la réalisation de projets ayant des incidences territoriales (p.ex. morcellement lors de création de route).



#### Action B

Elaborer une base de données mise régulièrement à jour avec les informations concernant les pertes de terrain agricole à venir (planification des projets territoriaux, impacts fonciers prévus et impacts sur les exploitations), les parcelles en main de collectivité pouvant faire office de compensation (p.ex. par une vente ou une location à long terme) et les terrains privés pouvant faire l'objet d'une acquisition en vue d'une compensation future.

#### **Action C**

Elaboration d'un quide pour définir le processus permettant d'anticiper les besoins de compensation foncière pour les exploitants perdant du terrain agricole, les objectifs à atteindre (rationalité parcellaire, enclavement, morcellement), les critères pour la priorisation des demandes et des besoins, les acteurs et décideurs impliqués et les procédures pouvant être enclenchées en adéquation avec le droit foncier rural.

#### Coordinateur

Bureau technique de l'agglomération de Delémont

#### Acteurs

SDT, ECR, AgriJura, communes concernées, bourgeoisies

Les exemples suivants ont été mentionnés dans le cadre des ateliers :

Les collectivités mettent à disposition les surfaces nécessaires pour les compensations dans les nouveaux projets d'urbanisation; L'élaboration d'un guide pour la compensation foncière, financière et/ou la réorientation des entreprises agricoles; L'identification des exploitants sans repreneurs et dont les structures sont obsolètes; L'encouragement au développement de productions peu dépendantes du sol.



#### Minimisation de l'expansion urbaine 5.2

#### Constat et défi :

Le sol est une ressource limitée. Pourtant la consommation moyenne en Suisse est de plus d'1ma par seconde et ce depuis de nombreuses décennies. Or ces pertes sont irréversibles. Concernant le périmètre de l'agglomération, il correspond à environ 17% de la surface agricole du canton mais est concerné par 25% de ses surfaces d'assolement (indicateur des meilleures terres du canton).

Considérant que 60% de la croissance démographique cantonale est prévue dans l'agglomération, les terres agricoles de l'agglomération seront donc particulièrement mises sous pression.

Actuellement, plus de 150 hectares de terrains non-construits sont déjà en zone à bâtir et plus de 30 hectares sont prévus d'être déclassés à l'horizon 2030 dans le périmètre de l'agglomération. Le PDR vise clairement à bâtir vers l'intérieur et non l'extérieur. Ce document est la base de tout développement à venir et donc l'agglomération se développe dans ce sens.

Tableau 2 : Comparaison de consommation de terrains agricoles pour le développement de différents centres urbains à l'horizon 2030

	Delémont (agglo)	RégionMorges (6 communes périurbaines)	Neuchâtel (ville) <sup>,</sup>	Genève (canton)₃
Population actuelle	30,000	30,000	34'000	500'000
Habitants supplémentaires à l'horizon 2030	+ 4'700	+ 8'000-10'000	+9'100	+90'000
Emplois supplémentaires à l'horizon 2030	+ 2'800	Non renseigné	+9'000	+40'000/45'000

Sur la base des informations présentées au tableau 2, on remarque que l'agglomération de Delémont prévoit, pour chaque nouvel habitant, cinq fois plus de surface que la ville de Neuchâtel, 7.5 fois plus que la région périurbaine de Morges et près de cinquante fois plus que Genève.

Le défi des communes de l'agglomération et du canton sera de redimensionner les zones à bâtir requises au niveau communal dans une perspective d'utilisation parcimonieuse du sol, de prioriser les projets de développement urbain vers l'intérieur et de mutualiser les avantages et inconvénients des urbanisations entre les communes afin de permettre un développement harmonieux de l'agglomération.

Enfin, le travail de compilation de données d'origines diverses transmises par le Bureau technique de l'agglomération de Delémont a montré que les bases de données pour le monitoring de la consommation de terrains agricoles doivent encore être mis en place.

Eric Zellweger, Office de l'urbanisme du canton de Genève, communication personnelle, février 2019



<sup>6</sup> Guillaume Raymondon ingénieur territorial, chargé de communication pour RégionMorges, communication personnelle, février 2019,

<sup>7</sup> Plan directeur ville de Neuchâtel, Objectifs d'aménagement, avril 1994

#### Buts:

- o Mettre en place et utiliser les outils de monitoring permettant l'inventaire des besoins communaux et de l'avancement des projets de manière régulière ;
- o Poursuivre et renforcer la mise en œuvre du développement urbain « vers l'intérieur » (p.ex. densification, réhabilitation de bâtis existants (objectif U3 du PDR));
- o Poursuivre la mise en œuvre des conditions cadres pour une consommation parcimonieuse de l'extension urbaine (p.ex. critères auxquels les projets doivent répondre) et le suivi des projets d'urbanisation (respect des critères, évaluation des processus, ...).
- o Effectuer la révision des parcelles à urbaniser selon des critères définis au niveau de l'agglomération;
- o Mutualiser les avantages et inconvénients de l'urbanisation au niveau de l'agglomération.

Les mesures n° 2, 3, 4 et 5 ont été élaborées pour répondre à ces buts.

Les exemples suivants ont été mentionnés dans le cadre des ateliers :

La réhabilitation de fermes anciennes en adaptant l'affectation, en diversifiant les activités et en assouplissant les réglementations, la réhabilitation des zones centres grâce à des subventions communales et cantonales y compris comme aide au projet ; l'utilisation de plus-value pour la réhabilitation ; la densification grâce à des constructions en hauteur par l'augmentation des densités minimales ; la gestion des parkings par les communes dans les PAL vers des parkings souterrains ; l'augmentation de la densification des emplois à la surface dans certaines zones ; le dézonage de zones « inutiles » au profit d'une redistribution au bon endroit ; le développement de quartiers mixtes mêlant habitat individuel, groupé et collectif.



### Mesure n°2 : Minimisation de l'impact des projets territoriaux sur l'agriculture

#### Buts de la mesure

La prise en compte des impacts potentiels de projets territoriaux (urbanisation, voie d'accès, etc.) sur le secteur agricole et les exploitations en place, depuis la phase de planification stratégique jusqu'à la phase de mise en œuvre permet de prendre en compte les problématiques à l'amont, d'adapter les projets en conséquence et/ou d'anticiper les moyens nécessaires aux mesures de compensation.

L'évaluation durant les différents stades des projets vise à obtenir les informations (diagnostic) et à intégrer les mesures de minimisation et/ou de compensation dès la conception des projets.

L'objectif agricole vise le maintien des exploitations en place ainsi que le maintien de structures d'exploitation rationnelles.

L'objectif territorial vise le développement harmonieux des projets territoriaux en regard des activités agricoles présentes et futures en vue de la mise en œuvre du projet d'agglomération de 3. génération (mesure de « campagne d'agglomération » ou de « ville à la campagne »).

#### Action A

Elaboration d'une directive permettant d'évaluer plus systématiquement les impacts des projets territoriaux sur l'agriculture et de développer les mesures de compensation et/ou de minimisation y relatives à ces impacts. L'évaluation se fait aux différents stades d'avancement des projets (de la planification à la réalisation) et les outils existants tels que les rapports d'opportunités des PAL pourront être complétés à cette fin.

#### Action B

Grâce à une gestion centralisée et coordonnée, organiser plus efficacement la transmission de données entre les collectivités publiques (Communes, Agglomération, Canton) pour assurer le suivi de mise en œuvre des planifications régionales (monitoring) et le développement coordonné de l'agglomération.

#### Coordinateur

Bureau technique de l'agglomération de Delémont

#### Acteurs

ECR, SDT, agglomération, communes et tout porteur de projet territorial



### Mesure n°3 : Réhabilitation du bâti ancien

#### Buts de la mesure

Réaffectation et transformation de bâtiments anciens afin d'offrir de nouvelles surfaces bâties à vocation artisanales ou d'habitation sans emprise supplémentaire sur des terres agricoles.

Maintenir la qualité de vie de l'agglomération en limitant l'étalement urbain.

#### Coordinateur

Bureau technique de l'agglomération de Delémont

#### Acteurs

Agglomération, section des monuments et des sites, SDT, propriétaires fonciers

Moyens existants et actions développées dans le cadre du PDR (objectif U3) et du PA3 (mesure 3.84)



### Mesure n°4: Densification

#### Buts de la mesure

Augmenter l'efficacité de l'usage du sol par l'augmentation des densités minimales de construction dans l'agglomération.

Mettre en œuvre le développement urbain « vers l'intérieur » (p.ex. densification, réhabilitation de bâtis existants);

Mettre en œuvre des conditions cadres pour une consommation parcimonieuse de l'extension urbaine (p.ex. critères auxquels les projets doivent répondre).

Maintenir la qualité de vie de l'agglomération en limitant l'expansion urbaine et le mitage du territoire.

#### Coordinateur

Bureau technique de l'agglomération de Delémont

#### **Acteurs**

Communes, SDT

Moyens et actions développées dans le cadre du PDR (chapitre urbanisation)



### Mesure n°5: Mutualisation des avantages et inconvénients de l'urbanisation

#### Buts de la mesure

Mutualiser les coûts et bénéfices afin d'harmoniser au plus juste les besoins en équipements et les développements urbains sur la zone agricole.

Maintenir la qualité de vie de l'agglomération et harmoniser les répercussions pour les différentes communes.

#### Moyens et acteurs

De tels outils peuvent être mis en œuvre au niveau cantonal ou régional. L'agglomération pourrait jouer un rôle moteur. Des réflexions ont débuté à ce sujet dans le cadre du PDR qu'il conviendra de prendre en compte.



#### Renforcement des filières agricoles et diversification 5.3

#### Constat et défi :

Le diagnostic agricole et les résultats des ateliers ont montré que les unités de valorisation et de transformation des produits agricoles n'existent presque plus dans l'agglomération. Les producteurs sont donc confrontés à vendre leurs produits vers des filières situées majoritairement sur le Plateau suisse et sont axés vers des produits « de masse » peu différenciés.

Cette situation implique une forte concurrence avec des producteurs d'autres régions, une dépendance aux filières nationales et des prix bas. La « crise » que subit le marché du lait depuis plusieurs années illustre ce phénomène. Cette situation fragilise les exploitations.

Le défi posé vise la reconstitution de filière de diversification et de valorisation avec des entités de transformation, de valorisation et de stockage au niveau local. Il s'agit d'une part de diversifier la production mais également de (re)constituer des filières de valorisation grâce à l'émergence d'unités de transformation locales (p.ex. fromagerie, boulangerie, boucherie, etc.) intégrant notamment des acteurs déjà présents.

Le défi consistera à sortir des produits de masse valorisés au niveau national au profit de produits différenciés pouvant se positionner sur d'autres marchés avec plus de valeur ajoutée pour les producteurs et la région. Au niveau de la production, les agriculteurs peuvent par exemple s'essayer à de nouvelles productions (légumes, fruits, boissons, etc.) ou proposer différents produits (d'autres variétés de céréales, d'autres races de viande ou d'autres modes de production]. Cette tendance à la diversification a déjà été engagée et une partie des exploitations de l'agglomération s'est tournée vers le Bio ou la production de viande en abandonnant le lait. Les opportunités de marché pourront être saisies telles que les changements d'habitudes de consommation (produits prêts à l'emploi, nouveaux goûts, produits traditionnels, etc.). Le changement climatique devra également être pris en compte pour ces nouvelles orientations.

La production agricole de l'agglomération restera majoritairement destinée aux marchés nationaux même si une part de la production transformée et valorisée localement permettra d'offrir des produits de proximité. Ces nouvelles filières pourront également intégrer l'étape de distribution grâce, à des nouvelles entités situées dans l'agglomération, par exemple de livraison de paniers, d'ecommerce, etc.

La consolidation du secteur agricole grâce à la diversification de la production et la valorisation des produits dans la région permettra non seulement d'offrir de nouveaux débouchés aux entreprises agricoles mais également de créer de la valeur ajoutée et des emplois dans l'agglomération grâce à l'implantation de nouvelles entités de transformation (artisanats, commerces, industries). En outre, le secteur primaire et les nouvelles entités se renforceront mutuellement par la présence d'entités économiques complémentaires.



#### Buts:

- Soutenir les exploitations pour diversifier leur production ;
- o Offrir les conditions cadre pour permettre l'installation d'entités de transformation, de valorisation et/ou de distribution de la production agricole dans la région (p.ex. moulin, fromagerie, boucheries, distribution, restauration collective, etc.);
- Contribuer à la valorisation des produits dans les structures publiques ou para publiques.

Les mesures 6 et 7 ont été élaborées pour répondre à ces buts.

Les exemples suivants ont été mentionnés dans le cadre des ateliers ou du processus :

Bénéficier d'une structure de soutien pour les exploitants pour des nouvelles filières ; Bénéficier de conseils financiers et techniques pour les étapes de transformation ; Activer les acteurs, les marchés et les produits pour la création de filières régionales ; Coordonner la formation de fromager, bouchers, etc. ; Enrichir et centraliser l'offre en produits locaux dans un même lieu; Développer un label pour les produits de l'agglomération type « je vis, je travaille, j'achète dans le Jura » ; Améliorer l'accès à l'achat de viande dans l'agglomération ; Développer des projets d'écologie industrielle territoriale (échange de ressources telles que l'énergie, les déchets, etc.) entre entreprises agricoles et non agricole; Développer des projets innovants en lien avec les énergies renouvelables et les nouvelles technologies ; Bénéficier d'un soutien pour les projets innovants (à l'exemple de Creapole).



### Mesure n°6 : Diversification de la production et soutien à l'innovation

#### But de la mesure

Soutenir les exploitations pour diversifier leurs productions et différencier leurs produits, en termes de formation, d'accès aux informations et/ou d'aide à l'innovation ;

#### Porteur

FRI ou autre organisme

#### Coordinateur

ECR, Agglomération, FRI

### Mesure n°7: Renforcement et création de filières locales

#### Buts de la mesure

- o Mettre en place les conditions cadre pour permettre l'installation d'entités de transformation, de valorisation et/ou de distribution de la production agricole dans la région (p.ex. moulin, fromagerie, boucheries, distribution, restauration collective, food trucks, etc.) afin de renforcer la valeur ajoutée locale;
- Valoriser les produits régionaux dans les structures publiques et parapubliques (p.ex. restauration collective).
- o Promouvoir les nouveaux produits régionaux.
- o Participation citoyenne en impliquant les différents milieux de l'artisanat, de la distribution, voire de la transformation et de la consommation.

#### Action A

Allocation de moyens pour assurer l'appui au développement de projets de consolidation de filières (étapes de valorisation et de transformation des produits) et communication sur les soutiens disponibles. Eventuel contrat cadre avec une institution compétente.

#### Action B

Evaluation des filières présentant un potentiel pour des produits régionaux destinés aux marchés nationaux.

#### Action C

Encourager les autorités communales à valoriser les produits régionaux dans les entités publiques et para-publiques par l'adoption d'une charte. Répertorier les produits disponibles pour ces entités et les points d'approvisionnement.

#### **Action D**

Promouvoir les nouveaux produits régionaux au niveau de la région et des acteurs nationaux. Eventuel contrat cadre avec une institution compétente.

#### Porteur

FRI ou autre organisme



#### Sensibilisation et lien ville-campagne 5.4

#### Constat et défi :

Les habitants de l'agglomération aspirent à renforcer des liens avec le monde rural, avec les acteurs de la production agricole et à être informés sur les processus de production des produits alimentaires. Cette tendance répond à un sentiment d'insécurité vis-à-vis de la consommation alimentaire, à des frontières entre le rural et l'urbain qui sont devenues moins strictes et aux développements des centres urbains « amenant » une population avec des besoins de délassements vers l'espace rural.

Le défi est d'encourager les liens ville-campagne entre le monde agricole et les citadins, en mettant à disposition des sources et lieux d'information sur la production agricole, en informant sur les différentes fonctionnalités de l'espace rural et/ou sur les modes de production.

#### Buts:

- o Mettre à disposition des moyens d'information sur les modes de production agricole et les différentes fonctionnalités de l'espace rural ;
- o Créer des lieux d'échange entre les habitants de l'agglomération et les agriculteurs/trices (p.ex. événements, festivals, concerts, foires, brunchs à la ferme, école à la ferme, visite de fermes, etc.);
- o Aménager des parcours de délassement (parcours didactiques, activités de loisirs, etc.) qui permettent une bonne cohabitation entre les besoins pour l'activité de production agricole et le délassement des citadins.

#### La mesure 8 a été élaborée pour répondre à ces buts.

Les exemples suivants ont été mentionnés dans le cadre des ateliers ou du processus :

Informer sur les produits du terroir et les produits de saison, voire offrir des cours ; Encourager la restauration à partir de produits du terroir; Développer des événements pour sensibiliser les acteurs existants (type Festival du goût); Communiquer sur le travail des agriculteurs; Eduquer la population sur le respect mutuel; Augmenter les moyens financiers (p.ex brunchs, école à la ferme); Trouver des solutions qui facilitent la cohabitation ; Informer les associations d'utilisateurs de l'espace rural.



### Mesure n°8: Informer et sensibiliser

#### Buts de la mesure

Mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'éducation et/ou d'information visant un renforcement des liens ville-campagne et une meilleure cohabitation ;

#### Action A

Mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de communication sur l'agriculture (ex : école à la ferme, panneaux d'information, sentiers didactique, participation à des événements ponctuels, etc.). Eventuel contrat cadre avec une institution compétente ou appel à projets sur la base de moyens financiers à définir.

#### Action B

Evaluation de l'état actuel des itinéraires de loisirs en lien avec l'usage agricole, des actuelles problématiques de cohabitation et des mesures d'amélioration nécessaire. Puis mise en œuvre des mesures identifiées.

#### Action C

Sur la base de cette évaluation et des mesures identifiées, réalisation d'un guide de synthèse de « bonnes pratiques » pour les futurs aménagements d'itinéraires à vocation multiple en zone agricole.

#### Coordinateur

Bureau technique de l'agglomération de Delémont

#### Acteurs

AgriJura, FRI, associations « d'utilisateurs » de l'espace rural (vélo, randonnées, etc.), office du tourisme



# **6** Conclusion

La démarche de planification agricole a permis de définir les principaux enjeux auguel fait face l'agriculture de l'agglomération de Delémont. Ces enjeux concernent principalement le maintien des surfaces agricoles, la situation économique des exploitations mais également la cohabitation entre l'agriculture et les autres usagers de l'espace rural ainsi que la situation économique de l'agglomération.

A partir de ces enjeux et de guatre scénarios, les acteurs participant à cette démarche ont pu développer une vision de l'agriculture à l'horizon 2030. Entre autres, cette dernière vise une agriculture plus diversifiée mais toujours centrée sur les productions majoritairement présentes que sont les céréales, la viande et le lait. L'agriculture bénéficie de filières locales renforcées avec des intermédiaires de transformation, voire de vente, à nouveau présents au niveau local. Cela permet de renforcer l'économie agricole mais également l'économie de l'agglomération en créant de la valeur ajoutée. Les diverses fonctionnalités de l'espace rural demeurent mais elles sont dédiées à la production alimentaire avant d'être des espaces de loisirs.

Enfin, l'adaptation des politiques publiques devrait permettre de minimiser la consommation du sol et l'expansion urbaine et de mettre en place des mesures de compensation d'accompagnement lorsque les projets territoriaux ont des incidences négatives pour les exploitations en place et/ou les structures d'exploitation.

Les résultats de la démarche ont mis en avant quatre défis pour lesquelles des mesures doivent être prises afin de permettre un développement harmonieux de l'agglomération, un renforcement du tissu économique, le maintien des exploitations agricoles et d'espaces ruraux de qualité.

#### Ces défis concernent :

- La maîtrise des conséquences de la diminution du foncier rural,
- o La minimisation de la consommation du sol,
- Le renforcement des filières agricoles et la diversification des produits et des productions,
- La consolidation des liens ville-campagne.

Afin de répondre à ces défis, huit mesures se déclinant en différentes actions sont proposées dans le cadre de la présente démarche de planification agricole. Ces propositions de mesures seront validées puis mises en place sur la base de décisions particulières de l'agglomération, des Communes et/ou du Canton.

Cette planification agricole a permis de poser les bases pour répondre aux défis futurs de l'agriculture et de l'espace rural. Les résultats effectifs dépendront de la volonté des instances décisionnelles de les mettre en œuvre.

La prochaine étape concerne la déclinaison de ces mesures dans des actions concrètes (p.ex. groupes de travail, modifications légales, mandats de mise en œuvre, etc.).

Les mesures qui seront prises et les actions déployées par l'agglomération devraient permettre d'économiser la consommation de sol agricole, de créer de la valeur ajoutée pour l'économie locale et d'harmoniser la cohabitation des usagers de l'espace rural.



# 7 Documents à consulter

- 1. Plan Directeur Cantonal
- 2. Projets d'agglomération de Delémont de 3<sub>e</sub> génération (urbaplan, décembre 2016)
- 3. Plan Directeur Régional (urbaplan, mai 2017)
- 4. Guide Urbanisation et agriculture : concilier durablement urbanisation et agriculture, 2017 (SDNL)

#### Autres références (non exhaustif)

- 5. Statistique suisse des zones à bâtir, 2017 (ARE)
- 6. PNR 68, ST 3: Un agenda du sol pour l'aménagement du territoire, 2018 (FNS)
- 7. Les caractéristiques du marché du lait de vache en Suisse, 2016 (Agridea)
- 8. Les enjeux du développement vers l'intérieur, 32 exemples de densification réalisés en Suisse, 216 (DAEC-Fribourg, DDTE-Neuchâtel, DEET-Valais)



# 8 Annexe

- 1. Diagnostic complet
- 2. Liste d'invités
- 3. Scénarii évalués en atelier

....





La Grisatte 3, 2825 Courchapoix

T: 021 703 02 61

M: 079 283 26 24

E: info@ruralis.ch

W: www.ruralis.ch

Agriculteur Agriculteur Claude Fleury Pro vélo Claude-Alain Baume Agriculteur Didier Charmillot Commune de Develier Commune de Courroux Pierre Luchinger Agriculteur Gabriel Dominé Jura Tourisme Chambre du commerce et de l'industrie du Jura Président WWF Jura Marie-Anne Etter Agriculteurs Marie-Claude Boegli Agriculteurs Mariel et Tècle Lachat Paysannes jurassiennes Maryline Buchwalder Agriculteur Mathieu Saucy Landi Arc Jura Michel Crausaz Chambre jurassienne d'agriculture Ignace Berret Fondation rurale interjurasienne Micheline Aubry et Magali Acker Longo Maï Service des infrastructures Didier Charmillot Claude Fleury Claude Fleury Claude-Alain Baume Claude-Fleure Marie-Anne Etter Marie-Claude Boegli Martial et Tècle Lachat Mathieu Saucy Mathieu Saucy Landi Arc Jura Michel Crausaz Chambre jurassienne d'agriculture Fondation rurale interjurasienne Micheline Aubry et Magali Acker Longo Maï Esther Gerber Pascal Grun Divience Magani			
Pro vélo  Claude-Alain Baume  Agriculteur  Didier Charmillot  Commune de Develier  Frédéric Scheurer  Commune de Courroux  Pierre Luchinger  Agriculteur  Gabriel Dominé  Jura Tourisme  Guillaume Lachat  Chambre du commerce et de l'industrie du Jura  Président  WWF Jura  Marie-Anne Etter  Agricultrice  Marie-Claude Boegli  Agriculteurs  Martial et Tècle Lachat  Agriculteur  Agriculteur  Agriculteur  Marie-Anne Etter  Marie-Claude Boegli  Martial et Tècle Lachat  Maryline Buchwalder  Agriculteur  Mathieu Saucy  Landi Arc Jura  Chambre jurassienne d'agriculture  Ignace Berret  Fondation rurale interjurasienne  Longo Maï  Esther Gerber  Commune de Soyhières  Pascal Grun  Service des infrastructures  Laurent Crétin			
Agriculteur  Commune de Develier  Frédéric Scheurer  Commune de Courroux  Pierre Luchinger  Agriculteur  Gabriel Dominé  Jura Tourisme  Guillaume Lachat  Président  WWF Jura  Marie-Anne Etter  Agriculteurs  Mariculteurs  Marie-Claude Boegli  Agriculteurs  Maryline Buchwalder  Agriculteur  Agriculteur  Agriculteur  Marie-Claude  Maryline Buchwalder  Agriculteur  Mathieu Saucy  Landi Arc Jura  Michel Crausaz  Chambre jurassienne d'agriculture  Fondation rurale interjurasienne  Micheline Aubry et Magali Acker  Esther Gerber  Commune de Soyhières  Pascal Grun  Service des infrastructures  Didier Chammillot  Frédéric Scheurer  Frédéric Scheurer  Gabriel Dominé  Guillaume Lachat  Président  Marie-Anne Etter  Marie-Claude Boegli  Martial et Tècle Lachat  Maryline Buchwalder  Mathieu Saucy  Michel Crausaz  Esther Gerber  Pascal Grun  Laurent Crétin			
Commune de Develier Commune de Courroux Pierre Luchinger Agriculteur Gabriel Dominé Jura Tourisme Guillaume Lachat Chambre du commerce et de l'industrie du Jura Président Agricultrice Marie-Anne Etter Agriculteurs Mariel et Tècle Lachat Paysannes jurassiennes Maryline Buchwalder Agriculteur Agriculteur Agriculteur Chambre jurassiennes Maryline Buchwalder Agriculteur Agriculteur Fondation rurale interjurasienne Micheline Aubry et Magali Acker Commune de Soyhières Pascal Grun Service des infrastructures  Frédéric Scheurer	Claude-Alain Baume		
Commune de Courroux Pierre Luchinger Agriculteur Gabriel Dominé Jura Tourisme Guillaume Lachat Chambre du commerce et de l'industrie du Jura Président WWF Jura Marie-Anne Etter Agricultrice Marie-Claude Boegli Agriculteurs Maryline Buchwalder Agriculteur Agriculteur Agriculteur Hathieu Saucy Chambre jurassienne d'agriculture Ignace Berret Chambre jurassienne Micheline Aubry et Magali Acker Longo Maï Esther Gerber Commune de Soyhières Pascal Grun Service des infrastructures  Purésident Marie-Lachat Marie-Claude Boegli Martial et Tècle Lachat Maryline Buchwalder Mathieu Saucy Michel Crausaz Ignace Berret Micheline Aubry et Magali Acker Esther Gerber Longo Maï Esther Gerber	Didier Charmillot		
Agriculteur  Jura Tourisme  Guillaume Lachat  Chambre du commerce et de l'industrie du Jura  Président  Marie-Anne Etter  Agricultrice  Agriculteurs  Martial et Tècle Lachat  Paysannes jurassiennes  Maryline Buchwalder  Agriculteur  Agriculteur  Agriculteur  Agriculteur  Agriculteur  Agriculteur  Agriculteur  Agriculteur  Agriculteur  Mathieu Saucy  Landi Arc Jura  Michel Crausaz  Chambre jurassienne d'agriculture  Ignace Berret  Fondation rurale interjurasienne  Longo Maï  Esther Gerber  Commune de Soyhières  Pascal Grun  Service des infrastructures  Laurent Crétin			
Jura Tourisme  Guillaume Lachat  Chambre du commerce et de l'industrie du Jura  Président  WWF Jura  Marie-Anne Etter  Agricultrice  Marie-Claude Boegli  Agriculteurs  Maryline Buchwalder  Agriculteur  Agriculteur  Mathieu Saucy  Landi Arc Jura  Chambre jurassienne d'agriculture  Fondation rurale interjurasienne  Longo Maï  Esther Gerber  Commune de Soyhières  Service des infrastructures  Guillaume Lachat  Président  Marie-Anne Etter  Marie-Claude Boegli  Martial et Tècle Lachat  Maryline Buchwalder  Mathieu Saucy  Ignace Berret  Ignace Berret  Micheline Aubry et Magali Acker  Esther Gerber  Pascal Grun  Laurent Crétin			
Chambre du commerce et de l'industrie du Jura  Président  WWF Jura  Marie-Anne Etter  Agricultrice  Marie-Claude Boegli  Martial et Tècle Lachat  Paysannes jurassiennes  Maryline Buchwalder  Agriculteur  Mathieu Saucy  Landi Arc Jura  Chambre jurassienne d'agriculture  Fondation rurale interjurasienne  Micheline Aubry et Magali Acker  Service des infrastructures  Président  Marie-Anne Etter  Marie-Claude Boegli  Martial et Tècle Lachat  Maryline Buchwalder  Mathieu Saucy  Michel Crausaz  Ignace Berret  Micheline Aubry et Magali Acker  Esther Gerber  Pascal Grun  Laurent Crétin			
Marie-Anne Etter Agricultrice Agriculteurs Agriculteurs Agriculteurs Agriculteurs Agriculteurs Agriculteur Agricul			
Agricultrice Marie-Claude Boegli Agriculteurs Martial et Tècle Lachat Paysannes jurassiennes Maryline Buchwalder Agriculteur Mathieu Saucy Landi Arc Jura Michel Crausaz Chambre jurassienne d'agriculture Ignace Berret Fondation rurale interjurasienne Micheline Aubry et Magali Acker Longo Maï Esther Gerber Commune de Soyhières Pascal Grun Service des infrastructures Laurent Crétin			
Agriculteurs  Paysannes jurassiennes  Agriculteur  Agriculteur  Maryline Buchwalder  Mathieu Saucy  Michel Crausaz  Chambre jurassienne d'agriculture  Ignace Berret  Fondation rurale interjurasienne  Longo Maï  Esther Gerber  Commune de Soyhières  Pascal Grun  Service des infrastructures  Martial et Tècle Lachat  Maryline Buchwalder  Micheline Saucy  Michel Crausaz  Ignace Berret  Micheline Aubry et Magali Acker  Pascal Grun  Laurent Crétin			
Paysannes jurassiennes  Maryline Buchwalder  Agriculteur  Mathieu Saucy  Michel Crausaz  Chambre jurassienne d'agriculture  Ignace Berret  Fondation rurale interjurasienne  Longo Maï  Esther Gerber  Commune de Soyhières  Pascal Grun  Service des infrastructures  Maryline Buchwalder  Mathieu Saucy  Michel Crausaz  Ignace Berret  Micheline Aubry et Magali Acker  Esther Gerber  Pascal Grun			
Agriculteur Mathieu Saucy Landi Arc Jura Michel Crausaz Chambre jurassienne d'agriculture Ignace Berret Fondation rurale interjurasienne Micheline Aubry et Magali Acker Longo Maï Esther Gerber Commune de Soyhières Pascal Grun Service des infrastructures Laurent Crétin			
Landi Arc Jura  Chambre jurassienne d'agriculture  Ignace Berret  Fondation rurale interjurasienne  Longo Maï  Commune de Soyhières  Service des infrastructures  Michel Crausaz  Michel Crausaz  Ignace Berret  Micheline Aubry et Magali Acker  Esther Gerber  Pascal Grun  Laurent Crétin	Maryline Buchwalder		
Chambre jurassienne d'agriculture Ignace Berret Fondation rurale interjurasienne Micheline Aubry et Magali Acker Longo Maï Esther Gerber Commune de Soyhières Pascal Grun Service des infrastructures Laurent Crétin	Mathieu Saucy		
Fondation rurale interjurasienne Micheline Aubry et Magali Acker Longo Maï Esther Gerber Commune de Soyhières Pascal Grun Service des infrastructures Laurent Crétin	Michel Crausaz		
18Longo MaïEsther Gerber19Commune de SoyhièresPascal Grun20Service des infrastructuresLaurent Crétin	Ignace Berret		
19 Commune de Soyhières Pascal Grun 20 Service des infrastructures Laurent Crétin	rmann		
20 Service des infrastructures Laurent Crétin			
04 Coming de llégemente et de lleur :-!-:			
21 Service de l'économie et de l'emploi Philippe Marmy	Philippe Marmy		
Commune de Val Terbi Pierre Lovis			
23 Commerçant Mini-marché de Delémont - Rom	Mini-marché de Delémont - Romain Bürki		
24 Agriculteur Bertrand Wütrich	Bertrand Wütrich		
Jura cerf parc Doris et Eric Lachat			
Agriculteur et commune de Rebeuvelier Vincent Eggenschwiler			
Pub Fiction Pub Fiction			
28 Commerçant Laiterie de Delémont - Philippe C			
Val Terbio Sàrl Névine Meneau et Lucien Fleury	J		
La Ruche qui dit oui Sophie Voyame			
Association des Bourgeoisies du Jura Gaspar Studer			
5	Christine Boillat et Nicole Corso		
	Charly Terreaux		
Caritas Alain Kummer			
Représentants de l'agglomération, des services cantonaux concernés, de la Ville de Delém spécialisé	nont et du bureau		
1 Ville de Delémont Hubert Jaquier			
2 Ville de Delémont Ernest Borruat			
3 AggloD Henri Erard			
4 ECR Jean-Paul Lachat			
5 SDT Sabine Jaquet			
·	C. Bertone, M. Beuret et P. Praz		
7 AggloD Céline Wermeille			



# Evaluation de 4 scénarios

Dans le cadre de la démarche de planification agricole de l'agglomération de Delémont, trois ateliers participatifs sont organisés. Si le premier atelier a permis d'identifier les points forts et poins faibles de l'agriculture de l'agglo ainsi que les opportunités et menaces, le second atelier vise l'évaluation de 4 scénarios d'évolution de l'agriculture et de l'espace rural.

Les scénarios constituent une hypothèse de développement de l'agriculture et de l'espace rural. Ils sont volontairement simplifiés et différenciés pour permettre leur évaluation durant l'atelier.

#### 1 Scénario « Filières nationales avec concurrence internationale »

En 2030, l'agriculture de l'agglomération de Delémont produit de manière rationnelle et spécialisée des produits de base pour les filières nationales destinés avant tout au marché de la grande distribution. Les exploitations restent orientées vers la production de lait, de viande et de céréales et ont encore augmenté leur performance afin d'abaisser les coûts de production pour être concurrentielles sur ces marchés.

Il s'agit d'exploiter les acquis actuels, soit de grandes exploitations, une tendance à la concentration et à la rationalisation, des structures foncières remaniées, etc. D'ici 2030, les entreprises agricoles de l'agglomération poursuivent leur évolution dans ce sens afin de continuer à être concurrentielles sur un marché de plus en plus ouvert à la concurrence.

Ce scénario correspond à la voie privilégiée par la politique agricole suisse d'ouverture des frontières et de mise en concurrence. Dans cette hypothèse, les prix offerts vont baisser, certains intrants également. Les entreprises seront néanmoins mises sous pression avec une évolution incertaine jusqu'à atteindre un nouvel équilibre entre les acteurs tout au long de la filière (y compris transformation, grande distribution). Le cadre donné par la politique agricole aura des impacts directs sur les exploitations agricoles. Les entreprises agricoles sont dès lors fortement dépendantes des résultats des accords internationaux que signera la Confédération ainsi que l'organisation des filières nationales, notamment en termes de conditions d'achat des produits.

Dans cette optique, l'agriculture de l'agglomération détient déjà de bons atouts tels que des exploitations en moyenne deux fois plus grandes que la moyenne nationale et des structures foncières récemment remaniées. Ainsi, le maintien d'un maximum de surfaces agricoles et des structures foncières rationnelles seront nécessaires pour assurer la base première des moyens de production. Les morcellements de surfaces ou perte de terrain auront des répercussions négatives. Le développement de collaboration inter-entreprises et la maîtrise du prix du foncier sont également des aspects importants.

#### 2 Scénario de « Différentiation et diversification des produits »

A l'horizon 2030, les exploitations agricoles de l'agglomération se seront différentiées dans leurs productions pour se positionner sur des marchés alternatifs aux produits « classiques ». L'objectif est de sortir de la production de masse et de la concurrence qui en résulte. En effet, ce type de marché est caractérisé par des conditions d'achat dictées par les acheteurs intermédiaires. A la place de produits « standards » ou « industriels » tels que le lait, la viande ou les céréales, offerts également par d'autres exploitations et d'autres régions, il s'agit d'offrir autre chose pour se positionner différemment.

Cela peut passer par d'autres manières de produire (Bio, etc.) ou d'autres production (production d'énergie, autres variétés, autres races, etc.]. Les structures de production peuvent rester semblables à celle d'aujourd'hui mais produire de la viande, du lait ou des céréales avec d'autres caractéristiques (p.ex. avec des plus-values sur le goût, la santé ou l'environnement).

Dans cette optique il s'agit d'exploiter des tendances déjà en cours, telle que le développement de la production Bio ou la production de viande comme alternative au marché du lait. Il s'agit néanmoins d'aller plus loin en développant par exemple la production d'énergie, d'autres variétés de céréales (p.ex. épautre, sarrasin, millet, etc.), d'autres types de production (p.ex. houblon, vigne, maraîchage), d'autres types de production animales (p.ex. autruches, autres bovins, autres volailles telles que oies, canards, etc.), d'autres qualités (autres types de viandes, autres types de lait, farine à caractéristiques alimentaires particulières).

L'agriculture de l'agglo se profile sur certains types de production ou une autre manière de produire (p.ex. Bio) et développe une offre et des compétences (un savoir-faire) spécifique à la région.

L'agriculture de l'agglomération possède déjà des atouts puisque les tendances montrent que les exploitations ont déjà cherché à se différentier, par exemple en développant le Bio (22% des exploitations de l'agglo contre une moyenne de 13% au niveau suisse), ou développant la production de viande (avec une augmentation des bovins non laitier de plus de 200% entre 2010 et 2017 dans l'agglo]. Ces tendances montrent que les exploitations cherchent d'autres types de production ou à offrir d'autres produits avec une forte réactivité.



#### 3 Scénario « Valeur ajoutée sur les filières »

A l'horizon 2030, les exploitations agricoles de l'agglomération de Delémont bénéficient d'unités de collecte, de transformation, voire de distribution dans l'agglomération. La présence et détention de ces nouvelles infrastructures permet de maintenir plus de valeur-ajoutée dans la région. Elle génère la création d'emplois au-delà du secteur agricole et crée un tissu économique renforcé et plus stable.

Actuellement, les seuls acteurs actifs pour la transformation identifiés dans le périmètre sont le Moulin de Vicques et la Fromagerie de Develier. L'énorme majorité de la production agricole de l'agglomération (viande, lait, céréales) est donc traitée, transformée puis distribuée via des entités présentes principalement sur le plateau, donc hors du canton et loin de l'agglo. Or, la présence d'entités locales permettant de « remonter » la filière agro-alimentaire offre plus de marge de manœuvre pour négocier, transformer et valoriser la production locale.

Outre la question de la distance et de l'absence d'entités de valorisation de la production locale, les filières agro-alimentaires sont fortement concentrées autour que quelques intervenants principaux (effet d'oligopole). A l'exemple de la filière du lait, seules 4 entités traitent 60% de la production nationale! Au stade de la distribution, la Coop et la Migros concentre 80% du marché de distribution vers les privés!

D'ici 2030, le développement d'entités locales de transformation, voire de distribution, permettra de dynamiser le secteur agricole et de garantir une valorisation des produits de la région. La demande des consommateurs pour des produits locaux, des filières courtes et une évolution des mœurs vers des produits plus transformés ou de qualité particulière peuvent représenter des opportunités pour de nouvelles offres et donc la création de nouvelles filières. S'agissant de la distribution des produits, la possibilité de s'appuyer sur l'e-commerce et la tendance pour les abonnements par panier, les livraisons à domicile présentent également des opportunités pour un nouveau positionnement au niveau local. Enfin, l'approvisionnement de la restauration collective, représentant près de la moitié de la consommation des produits, avec une tendance à la hausse, peut également faire l'objet d'un marché intéressant.

Parmi les atouts de l'agglo pour ce scénario, on peut citer la présence de zones d'activités à proximité de la zone agricole.

Enfin, par le renforcement des filières agricoles, des nouvelles activités économiques pourront être développées (secteur secondaire). Lors de la création de ces infrastructures, les milieux agricoles ne seront pas uniquement « perdants » en cas d'urbanisation (des zones d'activités) sur des terres agricoles mais pourront bénéficier d'un renforcement de leur filière. Enfin, les entités développées (moulins, abatoirs, fromageries, etc.) seront plus stables que d'autres types d'activités économiques puisque liées à l'agriculture de la région (pas de délocalisation) ce qui bénéficiera à l'ensemble du tissu économique régional.



#### 4 Scénario « Campagne d'agglomération »

Ce scénario est issu du projet d'agglomération (PA3') qui développe le concept de « campagne d'agglomération » en lien avec les aspects paysagers et naturels ainsi que de loisirs et de délassement. Le PA3 et PDR² jugent les paysages de l'agglomération comme un patrimoine qui offre un cadre et une qualité de vie exceptionnels à cette région.

En 2030, les paysages de l'agglomération sont pleinement reconnus par la population, voire au-delà de la région. La reconnaissance des paysages de l'agglomération permettra de créer une image de l'agglomération, valorisable également pour des marques ou labels au-delà du secteur agricole.

En 2030, la reconnaissance des terres agricoles pour leurs diverses fonctionnalités a permis à la population et aux décideurs de l'agglomération de développer des outils et une approche de valorisation des surfaces agricoles. En effet, les espaces agricoles de l'agglomération ont des fonctions importantes pour les habitants de l'agglomération. Il s'agit notamment d'espaces bénéficiant fortement au cadre de vie des habitants en offrant une trame particulière au territoire qui mêle zones urbanisées et terrains agricoles.

Sans intervention, l'expansion urbaine et le mitage du territoire créent tendanciellement un continum urbain entre les pôles actuels, péjorent fortement ce patrimoine paysager et la qualité de vie qui en découle.

En 2030, grâce à la valorisation et à la limitation plus stricte de l'urbanisation sur les terres agricoles et les éléments paysagers, l'identité de l'agglomération est renforcée et la qualité de vie maintenue.

L'espace rural, tout en restant fonctionnel pour l'activité agricole, offre également un support pour le développement d'activités telles que le délassement et les loisirs des habitants, voire le tourisme. L'espace rural permet par exemple de consolider les réseaux de mobilité douce, de développer la qualité et la quantité des espaces de détente compatibles avec les activités agricoles et de renforcer les liens ville-campagne grâce à des activités de sensibilisation ou d'éducation en lien avec le territoire agricole. A titre d'exemple on peut citer l'acceuil de classes d'école, le développement de réseaux équestres à l'image du projet Marquerite, les synergies avec l'environnement ou les espaces forestiers, la valorisation des structures agro-environnementales (p.ex. vergers haute-tige, alignement d'arbres, arbres isolés, etc.).

En 2030, grâce à la reconnaissance du territoire agricole pour ses diverses fonctionnalités l'agglo a permis de d'éviter le mitage du territoire et de réaliser un développement urbain vers l'intérieur. En parallèle le dialogue et des liens ville-campagne sont renforcés et l'identité des paysages de l'agglomération est reconnue.

Grâce à la reconnaissance des paysages de l'agglomération, cette « nouvelle » image est utilisée pour soutenir la promotion des produits des différents secteurs de l'économie (produits agricoles du terroir, tourisme, voire industries, etc.).



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Projet d'agglomération 3° génération (PA3)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Plan Directeur Régional de l'agglomération (PDR)

Les atouts pour ce scénario sont clairement déjà présents puisque le paysage agricole, le patrimoine naturel et la structure urbaine sont présents et de haute qualité. Les PDR et le PA3 présentent des approches pour la mise en œuvre de ce scénario. La reconnaissance effective par les décideurs et les habitants de l'agglomération représente la prochaine étape pour sa concrétisation.

